

Séance du mardi 11 février 2020

Date de la convocation: 31/01/2020

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt et le onze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,

Présents : 11
Présents : André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Christian COUMET, Alain LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU, Françoise TREY

Votants : 11

Représentés :

Excusés :

Absents : Jean-Philippe CASTAIGNÈDE

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste RAMON

2020_003 - Objet : Travaux d'amélioration pastorale 2020 : Aménagement de la cabane de Bourg-Dessus à Cauterets

Monsieur le Président expose à l'assemblée l'intérêt qu'il y aurait à réaliser les travaux d'amélioration pastorale suivants :

Aménagement de la cabane pastorale de Bourg-Dessus

dont les devis s'élèvent à la somme de **31 050,00 € H.T.**,

Sous réserve d'être retenus par le Comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée « Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : volet travaux 2020 » du Programme de Développement Rural Régional, ces travaux peuvent bénéficier de soutiens publics à hauteur de 70 %, soit **21 735,00 € H.T.**, avec un autofinancement restant à la charge de la Commission Syndicale de : **9 315,00 € H.T.**

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

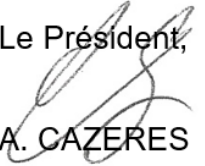
DECIDE

- D'adopter le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- De solliciter le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'Etat (crédits MAAF et FNADT), du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du Parc National des Pyrénées (Convention inter régionale de massif, mesure 2.2 « biodiversité et développement patrimonial dans le parc national des Pyrénées et son aire d'adhésion »),
- De s'engager à disposer de l'autofinancement nécessaire,

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/02/2020 065-256501321-20200211-2020_003-DE

- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président,

A. CAZERES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/02/2020 065-256501321-20200211-2020_003-DE